

Tournoi de l'amitié

Tournoi U10-U11

Samedi 12 mai 2018

(Stade Antoine MIRALES à ST Christol)



Le tournoi sera placé sous le signe de la convivialité, du respect et du plaisir !!
Nous serons très heureux de vous compter parmi nous pour cet agréable évènement. Pour le bon fonctionnement et la bonne organisation du tournoi, veuillez nous retourner rapidement la fiche d'engagement.

Règlement du Tournoi

Organisation :

- Présence de 20 équipes U10-U11
- Enregistrement des équipes 45 minutes avant leur premier match
- Début du tournoi le samedi à 09h00
- Fin des matchs le samedi à 17h00
- Les rencontres auront lieu sur 2 terrains : 2 pelousés

Article 1 : Les licences FFF sont obligatoires ; elles **seront** réclamées et contrôlées par le comité d'organisation.

Article 2 : Le nombre de joueurs pouvant prendre part au tournoi est de 8 joueurs + 4 remplaçants.

Article 3 : Une feuille de composition d'équipe devra être remplie par les responsables au début du tournoi. Les joueurs seront tenus de conserver les mêmes numéros sur leur équipement en correspondance avec la feuille de composition

Article 4 : Durée des rencontres : match sans mi-temps de 12 minutes
4 matchs de poule et 2 matchs de phase finale (3 pour les demis finalistes)

Article 5 : Les règles du football à 8 régies par la **FFF** et le **district de l'herault** seront appliquées.

Article 6 : Les rencontres seront arbitrées par des arbitres officiels désignés par le comité d'organisation. Les arbitres assistants seront fournis par les clubs participants.

Article 7 : L'accès à la partie terrain ne sera permis qu'aux joueurs de la rencontre, accompagnés de deux dirigeants. Dès la fin de la rencontre, les équipes seront tenues de quitter le périmètre de jeu.

Article 8 : La 1^{ère} phase du tournoi est constituée de 2 poules de 5 équipes avec classement par points.

Match gagné = 3 points

Match nul = 1 point

Match perdu = 0 point

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le goal avérage général puis particulier. En cas d'égalité parfaite, une séance de tirs au but aura lieu entre les deux équipes (voir article 11).

Article 9 : 2^{ème} phase **Ligue des champions** : Constitution - entre les quatre premiers de la première phase - des quarts de finale.

Article 10 : 2^{ème} phase **Europa league** : Constitution - entre les cinquièmes de la première phase – de deux matchs de classement (aller et retour) pour la 9^{ème} et dixième place.

Article 11 : 2^{ème} phase : pas de match de classement pour la 5^{ème} et 6^{ème} place et pour la 7^{ème} et 8^{ème} place (le classement se fera en fonction du nombre de point sur la totalité des matchs)

Article 12 : En cas d'égalité parfaite au classement lors de la 1^{ère} ou 2^{ème} phase : une série de 3 tirs au but puis 1 tir pour chaque équipe jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur.

Article 13 : Le comité organisateur du CIO Courchamp aura toute autorité pour régler d'éventuels litiges ou modification du présent règlement.

Article 14 : **Carton jaune** : Exclusion temporaire de 2 minutes
Carton rouge : Exclusion définitive du match

Celui qui aura été sanctionné d'un carton rouge pourra participer à la suite du tournoi sauf sur décision contraire du comité d'organisation (faute grave, insulte...).

Article 15 : Chaque équipe est tenue d'avoir deux jeux de maillots de couleurs différentes ainsi que l'équipement prévue par la réglementation actuelle (protège-tibias...)

Article 16 : **Le CIO Courchamp décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.**